

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Infirmière scolaire à l'oeuvre

A Saint-Imier, l'encadrement de l'Ecole primaire et de l'Ecole secondaire se trouve complété. Depuis le début de l'année 2012, Mme Bente Von Oel s'active, en tant qu'infirmière scolaire, à raison de deux heures par semaine dans chaque établissement. Elèves et professeurs bénéficient des conseils avisés de cette professionnelle, dont les activités sont frappées du sceau de la prévention.

Conseils juridiques dispensés à Saint-Imier

Depuis le début de l'année, Saint-Imier a rejoint les sites régionaux où le Service de renseignements juridiques dispense de précieux conseils contre un modeste émolument de CHF 30.-. Ces brèves consultations ont lieu tous les lundis de 16 h 00 à 19 h 00, en alternance et selon une planification arrêtée à la fin de l'année précédente, à Moutier, Tavannes, Courtelary et, depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Imier. Des consultations sont données à tour de rôle par des avocats des districts de Moutier et Courtelary.

Le service de renseignements juridiques offre toutes les garanties liées à l'exercice de la profession d'avocat : compétences, secret professionnel absolu, règles déontologiques strictes, prévention de la collision d'intérêts, indépendance, etc.

Les règles de fonctionnement de ce service à la population sont les suivantes :

1. La personne intéressée s'inscrit jusqu'au vendredi au secrétariat municipal du lieu de la consultation où elle entend prendre rendez-vous
2. Avant sa consultation, la personne ayant sollicité un rendez-vous s'acquitte d'un émolument de CHF. 30.- couvrant les frais administratifs. Elle présente le récépissé de son versement à l'avocat consulté.
3. La consultation dure environ 20 minutes.
4. L'avocat lui donne les premières indications utiles au règlement d'un problème. Il peut éventuellement lui suggérer la rédaction d'une lettre à adresser à une autorité ou à un tiers.
5. Si des démarches ultérieures sont nécessaires, qu'une étude approfondie de la cause est recommandée ou qu'une procédure judiciaire doit s'engager, la personne ayant sollicité les services juridiques, mandatera elle-même librement l'avocat de son choix.

Cette année, les consultations juridiques auront lieu, à Saint-Imier, les lundis : 30 janvier, 27 février, 26 mars, 30 avril, 4 juin 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 3 septembre, 1^{er} octobre, 29 octobre et 26 novembre.

Adresses de contact pour la sollicitation des services juridiques.

Secrétariat municipal Courtelary : 032 944 16 01

Commune de Tavannes : 032 482 60 40

Chancellerie municipale Moutier : 032 494 11 11

Chancellerie municipale Saint-Imier : 032 942 44 24

Saint-Imier, mercredi 25 janvier 2012
(cm)